

Compte rendu du Conseil Municipal du 18 février 2013

Présents : Mrs Butin, Simonin, Jeandidier, Barateau, Garbo, Vinck, Delanoy, De Zan, Mme Saunders, Mme Repelin

Procurations : Mme Charrier-Grosjean (procuration à Mr Butin), Mr Lebreton (procuration à Mr Jeandidier), Mr Voirand (procuration à Mr Simonin)

A l'ouverture de la séance, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de supprimer deux délibérations de l'ordre du jour :

« Renouvellement de la convention ATESAT »

« Avenant n°2 au Marché des travaux : Moins-value pour le lot n°1 »

1. Travaux 14 rue de la Gare : demande de subvention

- Considérant que les travaux relatifs à l'ascenseur sont estimés à 40 169 € HT
- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Charge le Maire de déposer une demande de subvention auprès de Monsieur le Sénateur au titre de la Réserve Parlementaire pour ces travaux.

2. Travaux d'enfouissement des réseaux Rue de la Gare

- Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment 14 rue de la Gare, des travaux d'enfouissement des réseaux doivent être réalisés.

Il s'agit des réseaux Electricité, Téléphone, Eclairage public et Télévision.

- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'accepter les différents devis et de réaliser ces travaux selon les montants suivants :
 - ERDF (Electricité) : 5 148.21 € HT, soit 6 157.26 € TTC
 - Entreprise THEPAULT (Electricité) : 10 446.80 € HT, soit 12 494.37 € TTC
 - France Télécom/Orange (Téléphone) : 639.85 € HT, soit 765.26 € TTC
 - Entreprise SOBECA (Eclairage public) : 5 383 € HT, soit 6 438.07 € TTC
 - Entreprise VILLAUME (Télévision) : 3 579.90 € (sans TVA)

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2013.

3. Ouverture de crédits en Investissement avant le vote du Budget Primitif 2013

Afin de pouvoir régler les factures en Investissement et notamment les factures relatives aux travaux du 14 rue de la Gare, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au compte 2313 avant le vote du Budget Primitif 2013. Le montant maximum de ces crédits est de 149 000 € (25 % des crédits prévus en 2012). Ces crédits seront inscrits au Budget Primitif 2013.

- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'ouvrir les crédits suivants au compte 2313 : 149 000 €.

4. Occupation temporaire du domaine public

- Sur proposition de Monsieur le Maire,

- Vu l'autorisation donnée à Monsieur GONTELLE Roland d'occuper le domaine public du 4 décembre 2012 au 18 février 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide que la redevance d'occupation du domaine public sera facturée de la façon suivante : montant forfaitaire de 300 €

- Autorise le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

Le Maire
Jean-Marie BUTIN